

succès est de faire participer tous les secteurs de la société aux décisions dans une forme de partenariat. Ainsi, la transparence des négociations et l'étendue du consensus auront pour effet de rendre tous les secteurs de la société solidairement responsables.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont tous fait l'éloge de la méthode employée par le Canada pour dégager un consensus et élaborer son programme d'action. Tim Draimin a ainsi déclaré :

Le Canada a exercé un leadership important à la CNUED dans les préparatifs du Sommet de Rio. . . Le Canada a d'ailleurs prêché l'exemple, encourageant les ONG à participer au processus, leur communiquant l'information dont elles avaient besoin et leur permettant de jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques¹⁶.

Janine Ferretti a fait écho à ces louanges en ces termes :

La participation des ONG à la préparation de la CNUED, favorisée au niveau national par le gouvernement canadien et au niveau international par le système des Nations Unies, a permis d'établir de nouvelles normes de transparence dans la prise de décisions. Nous ne pouvons pas reculer; nous sommes condamnés à progresser¹⁷.

Nicole Sénécal, vice-présidente, Direction générale des politiques, Agence canadienne de développement international, a dit de la délégation canadienne à Rio :

Nous avons montré l'exemple en incluant des représentants des ONG, du monde des affaires et d'autres groupes importants, tels que les femmes et les autochtones, dans notre délégation¹⁸.

Le Comité croit également que la participation de tous les secteurs de la société canadienne non seulement renforce le processus décisionnel, mais offre de bien meilleures chances de succès parce que la responsabilité des décisions prises est partagée entre un plus grand nombre de citoyens.

Recommandation n° 2

Le Comité recommande que le Canada, qui s'apprête à prendre le virage du développement durable, adopte pour ce faire la «voie de Rio» (transparence, solidarité et responsabilité) et en fasse l'élément fondamental de son processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques.

Pendant les premières séances de travail du Comité, un certain nombre de personnes, dont des témoins et un membre du Comité, se sont inquiétés qu'il n'existe plus d'organisme national pour coordonner le suivi de la conférence de Rio. En vue de la CNUED, le Secrétariat national avait coordonné les activités de l'ACDI, du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur et d'Environnement Canada, et il avait également facilité la participation des ONG par le truchement du Comité de participation du Canada à la CNUED. Le Secrétariat national a été officiellement démantelé le 20 novembre 1992. Tim Draimin signalait d'ailleurs au Comité :

Les institutions existantes devront subir une réforme en profondeur si nous voulons qu'elles puissent promouvoir le développement durable de façon efficace. À l'échelle nationale, le gouvernement fédéral doit être en mesure d'assurer une constante coordination des

¹⁶ Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'environnement, fascicule n° 46, le 17 novembre 1992, p. 10.

¹⁷ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸ *Ibid.*, p. 5.